



L'an DEUX MILLE VINGT SIX et LE 30 MARS

Le conseil d'administration de la CAISSE DES ECOLES de LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, Président

Date de convocation du conseil d'administration : 23 MARS 2026

Étaient présents : Monsieur Ange MUSSO — Mme Nathalie FEVRE – Madame Ingrid FASS – Madame Christine DOURLET – Madame Flavia GIANNINI AUDDINO – Monsieur Florian TOCANIER - Madame Fanny REBUFFEL – Madame Caroline FILANCIA – Monsieur Cyril PERLES

Ont donné procuration : conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales : -

Absents : Madame Catherine VOGIN – Madame/Monsieur le/la représentant(e) de la Préfecture du Var.

Secrétaire de séance : Monsieur Ange MUSSO

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Délibération N° 05/ I/2026

En référence à l'article R212-26 le comité comprend pour la caisse des écoles autres que mentionnées aux articles R212-27 et R212-25 :

- Le Maire, Président
- L'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription
- Un membre désigné par le Préfet
- Deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal
- Trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils sont empêchés. Pour ces derniers et après réception des candidatures, un vote sera soumis au conseil d'administration de la caisse des écoles pour la désignation des membres élus par les sociétaires.

Après délibération et votes, voici les membres désignés par le conseil municipal et les membres élus par les sociétaires :

Deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal	Mme Nathalie FEVRE Mme Ingrid FASS
Trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale	Mme Fanny REBUFFEL Mme Caroline FILANCIA Monsieur Cyril PERLES

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE PERSONNES AYANT PRIS PART AU VOTE : 9

NOMBRE DE VOIX POUR : 9

NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le
- de la publication, le

A Le Revest-Les-Eaux le
LE PRESIDENT

LE PRESIDENT
Monsieur Ange MUSSO

